



**MRC de  
Montmagny**

## **AVIS PUBLIC**

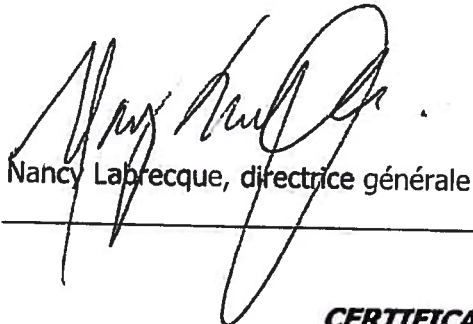
Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

*« Le règlement de contrôle intérimaire de remplacement n° 2022-107 relatif aux zones exposées aux glissements de terrain a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 29 mars 2022 et entre en vigueur conformément à la loi. »*

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut consulter le règlement sur le site Web de la MRC au [www.montmagny.com](http://www.montmagny.com).

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 4<sup>e</sup> jour d'avril 2022.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

  
Nancy Labrecque, directrice générale

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Marie-Eve Lampron, secrétaire-trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre 16 et 17 heures de l'après-midi, le 4<sup>e</sup> jour de avril 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4<sup>e</sup> jour de avril 2022.

  
Signature